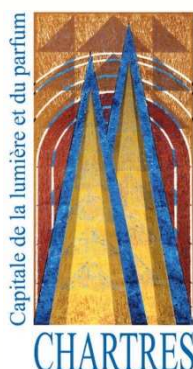


Ville de Chartres



Plan Local d'Urbanisme

Annexes

6. Servitudes d'utilités publiques

Juin 2015

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°14/314 du 08 septembre 2014	Du 02 février au 04 mars 2015	Vu pour être annexé à la délibération n°15/233 du 24 juin 2015

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

Commune de CHARTRES

En application de l'Art R126-1 du code de l'urbanisme « doivent figurer en annexe au plan local d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et appartenant aux catégories figurant sur la liste – un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme fixe la légende des différentes servitudes d'utilité publique »
Ces éléments sont cartographiés sur un plan intitulé Plan des servitudes comportant l'état ci-dessous.

NATURE DE LA SERVITUDE	DESRIPTIF	Date de l'ACTE ADMINISTRATIF	GESTIONNAIRE
<p>A5: Canalisations eau potable</p> <p>AC1 : MONUMENTS HISTORIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Canalisation d'assainissement collecteur de la vallée de l'Eure (eaux usées) - Canalisation de refoulement du forage de la Saussaye (commune de Gellainville) - Canalisation eaux usées à Chartres - Eglise Saint-Aignan - Eglise Saint-Pierre - Eglise Saint-André (ancienne) - Cathédrale Notre-Dame - Cellier de Loens - Maison dite du médecin, 10 rue Noël Ballay - Eglise Saint-Martin du val (hôpital Saint-Brice) - Maison dite de la reine Berthe – 35, rue des Ecuyers – escalier - Ancien Évêché – Musée municipal - Porte Guillaume – ouvrage avancé et vestiges - Maison du XIIIème siècle – 07, rue du Cloître Notre-Dame – façade - Maison dite ancienne salle de justice – 13, rue des changes - Ancienne Abbaye de Saint-Père en vallée (annexe du lycée Marceau) : 2 salles voutées - Maison du XIIème siècle – 29, rue Chantault - Maison – 05, rue Chantault – chambre d' Henri IV - Pont Saint-Hilaire - Maison – 03, rue Colin d' Harleville – porte XVIème siècle - Maison du Saumon, façade et combles 10, 12 et 14 place de la Poissonnerie - Maison – 20, rue porte Morard – poteaux scultés - Ancienne Abbaye de Saint-père en vallée (annexe du lycée Marceau) abbaye inscrit (sauf parties classées) - Eglise Sainte-Foy: vestiges de l' ancien portail – 14, rue Famin - Hôtel Montescot – hôtel de Ville: façades, toitures - Ancien Évêché – partie des jardins - Ancien séminaire Saint-Charles – 11, rue de la Pie - Porte du XVIème siècle – 06, rue des Béguines - Maison dite «maison de la voute» - 19, place du cygne - Maison 11, rue des Vieux Capucins - Ancien couvent des cordeliers – façade et toitures - Maison Pçassiette – 22, rue du Repos 	<p>13/09/1971</p> <p>29/05/1975</p> <p>01/01/1840</p> <p>01/01/1840</p> <p>01/01/1840</p> <p>01/01/1862</p> <p>01/01/1862</p> <p>01/01/1862</p> <p>12/07/1886</p> <p>01/01/1889</p> <p>16/10/1906</p> <p>19/01/1911</p> <p>25/07/1911</p> <p>29/06/1912</p> <p>20/07/1916</p> <p>07/01/1921</p> <p>18/12/1924</p> <p>23/05/1925</p> <p>26/03/1927</p> <p>05/05/1928</p> <p>19/10/1928</p> <p>24/10/1929</p> <p>28/12/1937</p> <p>31/05/1939</p> <p>16/06/1941</p> <p>04/12/1941</p> <p>22/11/1961</p> <p>18/10/1966</p> <p>30/03/1976</p> <p>09/03/1979</p> <p>14/11/1983</p>	<p>Chartres métropole rue Charles Brune 28110 LUCÉ</p> <p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine d'Eure et Loir 15, Place des Epars – BP 151 28000 CHARTRES</p>

NATURE DE LA SERVITUDE	DESRIPTIF	Date de l'ACTE ADMINISTRATIF	GESTIONNAIRE
AC1 : MONUMENTS HISTORIQUES (SUITE)	<ul style="list-style-type: none"> - Théâtre municipal - Moulin saint-Père – ensemble du mécanisme - Hôtel des postes - Maison 15, rue Saint-Brice – lucarnes – charpente – façades et toitures - Ateliers Lorin 46, rue de la Tannerie – fabrication de vitraux - Ancien lycée Marceau 12, rue Saint-Michel - Ancien couvent des Cordeliers – portail et sol - Eglise Saint-Jean-Baptiste de Rechèvres en totalité - Maisons canoniales 24, rue du Cloître Notre-Dame - Maisons canoniales 04, rue du Cloître Notre-Dame - Maisons canoniales 06, rue du Cloître Notre-Dame inscrit modifié le 08/10/2007 en classé, la totalité - Maisons canoniales 02, rue du Cloître Notre-Dame - Maison dite du « Perron » 15 et 17, rue des Changes – porche d' accès - Maison dite du « Perron » 11 et 13 rue des Changes en totalité - Boucherie Pinson 04, rue du Soleil d' or et 02, rue Henri Garnier - Pavillon de la Conciergerie de l'Ancien Hôtel Dieu 	<p>21/12/1984 30/11/1987 19/08/1994 02/07/1997 22/11/1999 02/03/2000 02/03/2000 19/12/2002 16/06/2005 16/06/2005 16/06/2005</p> <p>16/06/2005 09/10/2006 09/01/2006 et classement en partie MH le 29/07/2009 04/10/2006 22/07/2009</p>	<p>DREAL Centre 5, avenue Buffon – BP 6407 45064 ORLEANS Cedex 2</p> <p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine d'Eure et Loir 15, Place des Eparcs – BP 151 28000 CHARTRES</p> <p>CHARTRES METROPOLE Hôtel de Ville 28000 CHARTRES</p> <p>CONSEIL GENERAL d'Eure et Loir Subdivision périphérie chartraine rue Marceau 28110 LUCÉ</p>
AC2 : SITES NATURELS ET URBAINS	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien Évêché – jardins sous terrasse de l' Évêché - Bords de l' Eure quartier de la Foulerie - bords de l' Eure quartier de la Tannerie - Abords de la Porte Guillaume 	<p>Site inscrit le 26/04/1941</p> <p>- Site inscrit le 27/12/1943 - Site inscrit le 27/12/1943 - Site inscrit le 29/12/1943</p>	<p>DUP du 09/10/2013</p>
AS1 : CONSERVATION DES EAUX	<ul style="list-style-type: none"> - PRISE D'EAU DES « TROIS PONTS » DANS LA RIVIERE L'EURE 	<p>DUP du 09/10/2013</p>	<p>CHARTRES METROPOLE Hôtel de Ville 28000 CHARTRES</p>
EL7 : ALIGNEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - RD 339/9 rue du 17 août 	<p>25/02/1967</p>	<p>CONSEIL GENERAL d'Eure et Loir Subdivision périphérie chartraine rue Marceau 28110 LUCÉ</p>

NATURE DE LA SERVITUDE	DESCRIPTIF	Date de l'ACTE ADMINISTRATIF	GESTIONNAIRE
<p>I3 : GAZ ET I4 ELECTRICITÉ : SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS – ÉLECTRICITÉ ET GAZ</p>	<p>I3 : Artère Le Havre / Paris – SAINT-ILLIERS/CHARTRES DN 200 mm Artère Le Havre / Paris: DN 150 mm Chartres / Bonneval</p> <p>I4 : Ligne 90 KV Auneau / Malaguy Ligne 2 x 90 KV Gellainville / Malaguy et Chaunay / Malaguy cable 2 x 30 KV Lucé / Luisant 1§ 2 90 KV Maintenon / Mainvilliers Poste EDF de Malaguy</p>	<p>29/12/1975 04/06/2004</p>	<p>GRTgaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen 8, Av Eugène Varlin – BP 132 76121 LE GRAND QUEVILLY</p> <p>RTE – transport électricité Groupe d'exploitation Sologne 21, rue Pierre et Marie Curie 45143 SAINT-JEAN DE LA RUELLE</p>
<p>PM1 : RISQUES NATURELS</p>	<p>- PPRI : Rivière de l' Eure</p>	<p>Arrêté du 25/09/2001</p>	<p>DDT28 SGREB 17, Place de la République - 28019 CHARTRES CEDEX</p>
<p>PT1 : SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIO-ÉLECTRIQUES D'ÉMISSION CONTRE LES OBSTACLES</p>	<p>- stations hertziennes: - Chartres: Préfecture d' Eure et Loir, place de la république - ANFR: 0280140055 - Chartres les hauts saumons ANFR: 0280140008 - le Coudray hôpital ANFR: 028140007</p> <p>stations radioélectriques: - Chartres les hauts saumons</p>	<p>14/09/2007 14/09/2007 14/09/2007 27/10/1967</p>	<p>Monsieur le Préfet / SZSIC 85, Cours Dupré de Saint Maur – BP 33 33028 BORDEAUX CEDEX</p> <p>TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE DO Ile de France Centre 04, avenue Ampère 78897 MONTIGNY LE BRETONNEUX</p> <p>FT-UPR/Val de Loire 18-22 av de la République 37700 ST PIERRE DES CORPS</p>
<p>PT2 : SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIO-ÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES</p>	<p>stations radioélectriques: - Chartres les hauts saumons</p> <p>Liaisons hertziennes: - Orléans / Rouen / Viabon / Tremblay les villages - Chartres / Epernon - Chartres / dreux / Tremblay les villages / Chartres - Chartres / Illiers - Chartres / Voves - Auneau / Chartres - Paris / Chartres / Chartres / Sermaise - Vérigny/Chartres-Champhol - Chartres/Champhol/ St Symphorien - Chartres/Nogent-le-Rotrou (tronçon Montlandon/Chartres) - Chartres/Champhol/Orléans (tronçon Chartres-Viabon)</p>	<p>30/03/1967 15/02/1982 03/11/1982 07/03/1983 06/02/1989 16/08/1989 16/08/1989 21/12/1990 20/03/2009 20/03/2009 05/01/1978 01/01/1976</p>	<p>TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE DO Ile de France Centre 04, avenue Ampère 78897 MONTIGNY LE BRETONNEUX</p> <p>FT-UPR/Val de Loire 18-22 av de la République 37700 ST PIERRE DES CORPS</p>

NATURE DE LA SERVITUDE	DESRIPTIF	Date de l'ACTE ADMINISTRATIF	GESTIONNAIRE
PT2 : SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIO-ELECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES (SUITE)	stations radioélectriques: - Chartres le bougneuf stations radioélectriques: - Chartres les hauts saumons ANFR: 0280140008 - Chartres: Préfecture d' Eure et Loir, place de la République - ANFR: 0280140055 Liaisons hertziennes: - Chartres: Préfecture d' Eure et Loir, place de la République - ANFR: 0280140055 - Tremblay les villages / Le Coudray hôpital ANFR: 0280140053 - Chartres les hauts de saumons / Le Coudray hôpital ANFR: 0280140008	03/11/1982 14/09/2007 14/09/2007 14/09/2007	Monsieur le Préfet / SZSIC 85, Cours Dupré de Saint Maur – BP 33 33028 BORDEAUX CEDEX
T1 : VOIES FERREES :	- Paris / Brest - Chartres / Voves - Chartres / Gallardon - Voie N° 409 Chartres / Dreux		SNCF – délégation Territoriale immobilière de la Région Parisienne Pôle Pilotage des Actifs 7, rue du Delta 75009 PARIS et RFF – Immeuble Séquana I 87-89 quai Panhard et Lavassor 75013 PARIS
T4 BALISAGE ET T5 DÉGAGEMENT : SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT ET DE BALISAGE	- Aérodrome civil de Chartres / Champhol	06/11/1980	Direction générale de l'aviation civile – Délégué Régional Centre rue de l'Aéroport BP 97511 37075 TOURS CEDEX 2

Nota : Dès l'instant qu'un terrain est concerné par une servitude d'utilité publique, il y a nécessité de consulter le service gestionnaire correspondant avec les références cadastrales de la parcelle et le projet.
 Novembre 2013

maître d'ouvrage
Préfet
d' Eure et Loir



Servitudes : A5 - AC1 - AC2 - AS1 - EL7 - I3 - I4 - PM1
PT1 - PT2 - T1 - T4/T5
Date mise à jour : novembre 2013

maître d'œuvre
Direction Départementale
des Territoires de l'Eure-et-Loir

échelle 1/10000

- ### LEGENDE
- A5** - servitudes pour la pose des canalisations publiques
 - * eau potable
 - * assainissement
 - AC1** - servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits (voir fiches annexes)
 - AC2** - servitudes de protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits (voir fiches annexes)
 - AS1** - servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
Périphérie rapprochée
 - EL7** - domaine d'application d'un plan d'alignement
 - I3** - servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
 - I4** - servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - PM1** - servitudes résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles
 - PT1** - servitudes relatives aux transmissions radiodélectriques concernant la protection des centres de réception (voir fiche annexes)
(géré par France-Télécom, Armée, Aviation civile, météo, intérieur, autres)
 - PT2** - servitudes relatives aux transmissions radiodélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
(géré par France-Télécom, Armée, Aviation civile, météo, intérieur, autres)
 - T1** - zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer
 - T4** - servitudes aéronautiques de balisage (aérodrome civil et militaire)
 - T5** - servitudes aéronautiques de dégagement (aérodrome civil et militaire)

